

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Concours de réorientation universitaire
Session 2007

Le ministère de l'enseignement supérieur porte à la connaissance des étudiants inscrits au titre de l'année universitaire en cours, en première année du premier cycle (nouveaux ou redoublants une seule fois) que les universités organisent des concours de réorientation (**session 2007**) et ce, conformément à la circulaire n°58/2004 du 17 décembre 2004.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Chaque étudiant peut participer à un ou plusieurs concours dans une ou plusieurs universités, compte tenu des possibilités que permet le calendrier des épreuves.
- Peuvent participer au concours les étudiants tunisiens titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent obtenu à l'une des sessions 2005 ou 2006. Les candidats peuvent être soit inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Tunisie soit à l'étranger ou ayant bénéficié du retrait d'inscription.

MODALITES DE PARTICIPATION

- Le communiqué du concours de réorientation 2007 sera publié dans les journaux, affiché dans les établissements universitaires et mis en ligne sur les sites www.orientation.tn et www.mes.tn. Par ailleurs, les étudiants peuvent retirer la fiche de candidature au concours qui mentionne les papiers demandés et le calendrier des épreuves des sites web des universités citées dans le communiqué.
- Le candidat adresse sa fiche de candidature dûment remplie accompagnée des documents demandés dans les délais fixés par chaque université.

- Les droits de participation aux concours doivent être versés au compte courant de l'université indiqué sur la fiche de candidature.

REMARQUES IMPORTANTES

1. Les demandes de candidature doivent être adressées obligatoirement à l'université dont dépend l'institution universitaire où le candidat souhaite poursuivre ses études.
2. Les droits de participation sont fixés à trente dinars (30d) pour chaque concours
3. Les filières appartenant à la même famille et ayant des épreuves unifiées qui seront mentionnées sur les fiches de candidature ne donnent lieu qu'à un seul paiement de droit de participation.
4. Toute demande incomplète ou adressée après les délais ne sera pas prise en considération.
5. Les filières demandées par chaque candidat doivent être choisies parmi celles qui figurent dans le guide de l'orientation universitaire pour **l'année 2006** et conformément à la nature de son baccalauréat à l'exception des filières suivantes :
 - Cycles préparatoires aux études d'ingénieurs
 - Cycle de technicien supérieur en service social à l'institut national du travail et des études sociales
 - La maîtrise en journalisme et sciences de l'information ou sciences de communication
 - Institut national des sciences appliquées et de technologie
 - Instituts supérieurs des études technologiques
 - Institut supérieur de promotion des handicapés
 - Instituts supérieurs de sport et d'éducation physique
 - Institut supérieur de documentation
6. Il est porté à la connaissance de tous les candidats que les filières s'inscrivant cette année dans le régime actuel pourront adhérer au système LMD en 2007, et devenir de ce fait, des licences fondamentales ou licences appliquées. Les candidats qui seront déclarés admis au

concours de réorientation seront affectés dans une licence ou une autre selon leur classement définitif au dit concours.

7. Les épreuves écrites des concours de réorientation universitaire, session 2007, se dérouleront durant la période qui s'étale du 1^{er} mars au 15 avril 2007.

8. Pour les instituts supérieurs des sciences infirmières, les candidats désireux de passer leur concours, sont tenus de présenter leurs demandes auprès des universités dont dépendent les instituts concernés:

- Institut supérieur des sciences infirmières de Tunis: Université de Tunis Manar
- Institut supérieur des sciences infirmières de Sousse: Université de Sousse
- Institut supérieur des sciences infirmières de Sfax: Université de Sfax
- Institut supérieur des sciences infirmières de Gabès : Université de Gabès
- Institut supérieur des sciences infirmières du Kef : Université de Jendouba

9. pour plus d'informations, les candidats peuvent consulter le site internet :

www.orientation.tn ou www.mes.tn

Adresses électroniques des universités :

Université	Adresse électronique
Université La Zitouna	<u>www.uz.rnu.tn</u>
Université de Tunis	<u>www.utunis.rnu.tn</u>
Université de Tunis Manar	<u>www.utm.rnu.tn</u>
Université 7 Novembre Carthage	<u>www.univ7nc.rnu.tn</u>
Université Manouba	<u>www.uma.rnu.tn</u>
Université de Sousse	<u>www.uc.rnu.tn</u>
Université de Monastir	<u>www.um.rnu.tn</u>
Université de Kairouan	<u>www.univ-k.rnu.tn</u>
Université de Sfax	<u>www.uss.rnu.tn</u>
Université de Jendouba	<u>www.uj.rnu.tn</u>
Université de Gabès	<u>www.univgb.rnu.tn</u>
Université de Gafsa	<u>www.ugaf.rnu.tn</u>